

Arrondissement de Forcalquier

Téléphone : 04.92.74.40.25

Email : mairie@quinson.fr

MAIRIE DE



QUINSON

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2026

PRESENTS : Jacques ESPITALIER, Francis GUIGNANT, René GARCIN, , Robert BAGARRE, Arlette BERNE, Laurence OGOR, Paul ANDRE de la PORTE, Geneviève PETIT, Yves GONSOLIN

ABSENTS REPRESENTES : .

ABSENTS :.

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE :,Arlette BERNE

(art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Séance convoquée par mail en date du 5 mars 2026

Début conseil 19h00

AFFAIRES GÉNÉRALES

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- NEANT

1 : Approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 – budget principal M57.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, a élu Francis GUIGNANT Président de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu la délibération **04-10-21-01** en date du 04 octobre 2021 adoptant le passage à la nomenclature M57 version développée à partir du 01 janvier 2022 ; Prérequis indispensable pour la production des comptes au format CFU ;

Vu l'approbation du budget primitif de l'exercice 2025 par le conseil municipal en date du 20 février 2025 ;

Vu les décisions modificatives relatives à l'exercice 2025 ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique 2025 de la commune de Quinson ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Entendu les explications, Monsieur le Maire quitte la salle et le président de séance procède à l'approbation du CFU 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** des membres présents, adopte le compte financier unique 2025 ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	474 871,42	895 427,79	1 370 299,21
	Recettes réalisées (1)	B	238 406,92	1 110 062,93	1 348 469,85
	Restes à réaliser	C	211 789,00	0,00	211 789,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	765 639,39	1 282 666,77	2 048 306,16
	Dépenses réalisées (1)	E	487 228,53	1 085 785,55	1 573 014,08
	Restes à réaliser	F	213 100,00	0,00	213 100,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-248 821,61	24 277,38	-224 544,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	293 167,97	387 238,98	680 406,95
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	44 346,36	411 516,36	455 862,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 311,00	0,00	-1 311,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	43 035,36	411 516,36	454 551,72

Fait et délibéré en Mairie, les mêmes jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

2 : Affectation des résultats 2025 sur le Budget Primitif 2026

Vu la délibération approuvant ce jour le Compte financier unique 2025 de la commune,

Vu les états de crédits de report au 31/12/2025 établi par l'ordonnateur,

Considérant le résultat des sections d'investissement et de fonctionnement figurant au **Comptes Financier Unique** du budget général de la commune,

Considérant qu'il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement en priorité à la couverture d'un besoin de financement net de la section d'investissement,

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

• **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2026 de la commune les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Commune de

QUINSON

Résultats année :

2025

Pour préparation

2026

FONCTIONNEMENT			
Recettes	2025		1 110 062.93
Dépenses	2025	-	1 085 785.55
		RESULTAT F°	2025
			24 277.38
		<i>Résultat antérieur (R 002) à</i>	<i>2025</i>
			387 238.98
Résultat =	RESULTAT F°	+	Résultat antérieur =
			411 516.36

INVESTISSEMENT			
Recettes	2025		238 406.92
Dépenses	2025	-	487 228.53
		RESULTAT I°	2025
			-248 821.61
		<i>Résultat antérieur (R 001) à</i>	<i>2025</i>
			293 167.97
RESULTAT I°	+	Résultat antérieur =	44 346.36
			A reporter au R001
Reste à réaliser	2025		
	Recettes		211 789.00
	Dépenses		213 100.00
		0.00 €	-1 311.00
		Résultat - RAR	=
			43 035.36

Au BP et CA 2026

R002	411 516.36	Fonctionnement
R001	44 346.36	Investissement
1068		à mettre au compte 1068 en prenant une délibération d'affectation du résultat

Fait et délibéré en Mairie, les mêmes jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Fin du conseil à 19h30

La secrétaire de séance,

Le Maire,